HAL
open science

Des prairies toujours entretenues par les élevages allaitants extensifs... Quelques enseignements

Gilbert Liénard

To cite this version:

Gilbert Liénard. Des prairies toujours entretenues par les élevages allaitants extensifs... Quelques enseignements. Fourrages, 2014, 218, pp.133-139. hal-02632678

HAL Id: hal-02632678

https://hal.inrae.fr/hal-02632678

Submitted on 27 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Des prairies toujours entretenues par les élevages allaitants extensifs... Quelques enseignements

G. Liénard

Les prairies permanentes qui se sont maintenues en France sont souvent localisées dans les zones défavorisées et exploitées extensivement par des élevages herbagers, laitiers (en montagne) ou allaitants (bovins et ovins, jusqu'en plaine). La priorité donnée à l'herbe pâturée et le très faible emploi d'intrants rendent ces systèmes intéressants car ils respectent déjà l'environnement et sa biodiversité.

RÉSUMÉ

L'observation d'un échantillon de 73 élevages allaitants bovins (dont 12 en agriculture biologique) du pourtour du Massif central montre qu'ils permettent d'entretenir de vastes surfaces fourragères : la "surface fourragère entretenue" est de 1,2 ha SFP/UGB en système bovin Naisseur et ovin de demi-montagne, de 0,60 ha SFP/UGB pour les Naisseurs-engraisseurs. Modes de récolte de l'herbe, consommation d'intrants et revenu des différents systèmes de production de l'échantillon sont présentés. La pérennité de ces exploitations est liée aux aides de la PAC, dont l'évolution récente est analysée et qui risque de pénaliser les structures les plus grandes.

SUMMARY

Some lessons learned from long-term pastures maintained by extensive livestock suckler farming

Permanently maintained pastures in France are often located in less desirable areas of the country and are extensively used for grass based farming, dairy farming (in mountainous regions), and suckler farming (cattle and sheep, down into the valleys). These production systems are of interest because they employ practices respectful of the environment and local biodiversity. We conducted observations of 73 cattle suckler farms (12 of which use organic agriculture) located in the Massif Central. We saw that they managed to maintain vast fodder areas, ranging from 1.2 ha of main fodder area per LU for calf producers or sheep producers in semi-montainous areas to 0.6 ha of main fodder area per LU for finishers. For the farms included in our sample, we describe the grass harvesting techniques used, input consumption, and the earnings associated with different production systems. The survival of these farms is tied to Common Agricultural Policy (CAP) funding; recent changes to this program are analysed.

Les surfaces de prairies permanentes diminuent en France. En 2012, elles représentaient encore (Agreste, 2014) 9,5 millions d'hectares en incluant les parcours, alpages et estives. La majorité, localisée dans les zones défavorisées de montagne et de plaine, est exploitée extensivement par les élevages herbagers laitiers de montagne ou allaitants, bovins et ovins (Farrié, 2012). La priorité donnée à l'herbe pâturée et le très faible emploi d'intrants, en particulier d'engrais, rend l'observation de ces systèmes particulièrement intéressante : ils respectent déjà l'environnement, sauvegardent sa biodiversité si recherchée et maintiennent une bonne occupation du territoire. Ce texte présente, avec un regard particulier, quelques résultats récents (2012) d'échantillons d'élevages allaitants bovins et ovins. Mais ces exploitations sont fragiles, du fait des lourdes charges foncières héritées du passé et de leur dépendance aux aides de la PAC, aides que la nouvelle réforme de la PAC risque de modifier, déplaçant les équilibres actuels...

AUTEUR

Agro-économiste, ancien chercheur au Laboratoire économie de l'élevage INRA (Theix) ; Gilbert.Lienard@wanadoo.fr

MOTS CLÉS : Aspect économique, bovin, gestion du territoire, Massif central, montagne, ovin, politique agricole, prairie de montagne, prairie permanente, production de viande, surface fourragère, système d'élevage extensif, système herbager, vache allaitante.

KEY-WORDS : Agricultural politicy, cattle, economic aspect, extensive livestock system, forage area, grass-based system, highland, land management, Massif central, meat production, permanent pasture, sheep, suckler cow, upland pasture.

RÉFÉRENCE DE L'ARTICLE : Liénard G. (2014) : "Des prairies toujours entretenues par les élevages allaitants extensifs... Quelques enseignements", *Fourrages*, 218, 133-139.

1. Quel indicateur : chargement ou surface fourragère entretenue ?

Le chargement (UGB/ha SFP) est un indicateur synthétique de productivité qui dépend de nombreux facteurs : les potentialités pédoclimatiques des milieux, très variables dans cette vaste zone (selon l'altitude, la nature des sols et la possibilité de les labourer, la pluviométrie...), mais aussi la pression foncière et le rapport main-d'œuvre / surface, le choix du système tenant compte aussi des filières.... C'est un critère facile à calculer et très pertinent pour quantifier l'intensification fourragère.

L'inverse du chargement indique **la surface fourragère** (essentiellement des prairies) **entretenue par le cheptel** et **mesure l'emprise territoriale des systèmes**. Nous choisissons d'utiliser par la suite cet indicateur de surface fourragère (SFP) entretenue par UGB, qui offre une vision territorialisée différente. Il s'agit donc davantage d'un indicateur de bonne gestion des ressources naturelles, prairies et parcours, auxquels on peut rajouter tout en les distinguant les fourrages cultivés. Cet indicateur ne comprend ni les surfaces en céréales ni celles en protéagineux récoltées en grain et autoconsommées, intégrées dans la surface alimentaire, qui relève d'une autre analyse, celle de l'autonomie.

Illustration en périphérie nord du Massif central

La diversité considérable propre à ces zones fournit de premières évaluations pour cet indicateur. En Limousin, sur sol granitique où se côtoient prairies temporaires et permanentes, cette « surface fourragère entretenue » (SFE) peut être supérieure à 1,20 - 1,40 ha/UGB, voire plus, chez les Naisseurs du Plateau de Millevaches (650-800 m d'altitude) où il s'agit de maintenir ouvertes les « landes à bruyères » menacées de boisement, avec maintenant l'aide du Parc Naturel Régional (Terracol, 2010). En Moyenne Corrèze (600 m), les Naisseurs, qui ont aussi des parcours, entretiennent des surfaces du même ordre (1,20 - 1,30 ha/UGB). Mais en Basse Corrèze (400-550 m) les SAU/UTH sont limitées par la pression foncière, et les Naisseurs-Engraisseurs en particulier intensifient leurs surfaces en utilisant au mieux les potentialités du milieu (un peu de maïs fourrage, des plantes sarclées, voire des dérobées, et des céréales autoconsommées à bon rendement), en n'ayant que 0,55 - 0,60 ha SFP/UGB (Liénard *et al.*, 2002).

On retrouve la même différenciation pour les élevages Salers du Cantal : les systèmes Naisseurs basés sur les prairies permanentes des plateaux volcaniques d'altitude (800 - 1 150 m) ont une SFE de 1 à 1,20 ha/UGB et les Naisseurs- Engraisseurs de la Châtaigneraie (350 - 500 m), sur sol granitique, mettent aussi en valeur 0,55 - 0,60 ha SFP/UGB (Bouchy *et al.*, 2000).

On peut trouver des SFE supérieures dans certains élevages ovins du sud du Massif central, comme le LEPA de Saint-Affrique (1,70 ha/UGB) ou au domaine INRA de La Fage sur les Causses (6,70 ha/UGB soit plus d'un hectare par brebis ; Laignel *et al.*, 2013). Mais une pression de pâturage insuffisante génère un risque d'enfrichement qui exige une excellente conduite des pâtures, surtout en début de printemps (Lepart *et al.*, 2011).

Ces surfaces (SFE) sont bien supérieures à celles entretenues par les élevages laitiers de plaine intensifiés avec le maïs, où elles sont souvent inférieures à 0,50 ha SFP/UGB.

La valorisation d'un territoire hétérogène

Ce qui caractérise la plupart des élevages de ces zones est l'hétérogénéité de leur territoire parcellaire, **nécessitant une gestion adaptée des prairies selon leur potentiel, leur localisation et le type de bovins qui les pâturent**. Un exemple « emblématique » est celui des élevages Salers et Aubrac valorisant les estives des massifs volcaniques, avec leurs vaches allaitantes et les génisses de 2 ans : les surfaces entretenues sont de l'ordre de 0,80 ha/UGB pendant 5 mois, avec une forte variation selon l'altitude (1 100 - 1 400 m), l'éloignement du siège de l'exploitation, le mode de conduite (cloisonnement, parfois amendement sur les parties les plus accessibles, *etc.*). Le reste du troupeau demeure sur l'exploitation « de base », en particulier les jeunes génisses, voire les « bourrets d'herbe » de 12-15 mois, ou les laitières pour les doubles troupeaux. La récolte de foin est accrue. Mais, le plus souvent, le chargement *annuel* de la base (déduction faite des UGB estivées au prorata du temps passé) reste inchangé, et donc la surface qui y est entretenue par UGB est la même que celle des élevages sans estive (de 0,55 à 1,20 ha SFP/UGB, selon leur localisation). Ainsi, **l'estive permet d'avoir un effectif plus important avec une meilleure sécurité fourragère et une diversification des productions** (Liénard *et al.*, 1988b ; Cayla et Liénard, 1998).

2. Exemple des systèmes allaitants herbagers

Présentation de l'échantillon d'exploitations bovines suivi

L'Observatoire d'**exploitations charolaises du nord Massif central**[1] (départements 58, 71, 23, 03, 63), suivi par l'UGEE de l'INRA (Theix), représente un échantillon de 73 exploitations très diversifiées en système allaitant Charolais, dont 12 en agriculture biologique. Cet échantillon rassemble plutôt des exploitations « en avance structurelle et technique ».

Les systèmes varient **de Naisseur strict à Naisseur engraissant tous les bovins**. Les premiers ont souvent peu de main d'œuvre (en moyenne 1,6 UTH) et recherchent

1 : Observatoire mis en place en 1971 par l'INRA (Theix) avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre (Carrère et Liénard, 1976), comme 2 autres en races Salers et Limousin en collaboration avec le Cemagref (Irstea)

Elevage	Conventionnel			Agriculture
	Tous	Naisseurs	Naisseurs-Engraisseurs	biologique
Nombre	61	12	8	12
Engraissement :				
- des mâles (%)	25	0	94	33
- des génisses (%)	36	0	92	48
- des vaches (%)	60	1	98	75
UGB/Vache	**1,70**	**1,58**	**1,97**	**1,83**
Date moyenne de vêlage	27/01/2012	27/02/2012	16/01/2012	28/01/2012
SAU (ha)	175	174	209	192
UTH (nb)	1,93	1,60	2,45	1,96
SFP (ha et (%)), dont :	140 (*80*)	136 (*78*)	164 (*78*)	150 (*78*)
- Maïs fourrage (ha et (%))	4,3 *(3)*	1,9 *(1)*	13,0 *(8)*	1,6 *(1)*
- Prairies permanentes (ha et (%))	89,8 *(64)*	107,7 *(79)*	62,1 *(38)*	71,7 (*48*)
Surface en herbe récoltée (ha et (%)) dont :	61,7 *(44)*	57,1 (*42*)	80,5 *(49)*	77,4 *(52)*
- Ensilage "direct" (ha)	5,4	7,0	7,5	7,0
- Enrubannage (ha)	15,0	10,0	22,3	11,6
- Foin (ha)	41,3	40,1	50,7	58,8
Surface Fourragère Entretenue (ha SFP/UGB)	**0,83**	**0,86**	**0,76**	**1,05**
Production de viande (kg vif/ha SFP)	399	346	443	248
(kg vif/UTH)	28 680	28 580	29 720	19 170
Intrants :				
- Concentré (kg/ha SFP)	806	622	1 001	412
dont achetés (kg/ha SFP)	446	327	417	110
- Engrais N-P-K (unité/ha SFP)	23-8-8	16-7-5	26-11-14	1-2-0
Revenu (€/ha SAU)	313	268	396	340
(€/UTH)	27 870	28 890	32 600	32 260
Aides totales (€/UTH)	34 048			40 074
- dont **"1er pilier"** (%), dont :	**84**			**69**
- DPU (%)	58,8			48,7
- Cultures (%)	0,6			0,7
- **PMTVA** (%)	**24,6**			**19,6**
- dont **"2e pilier"** (%), dont :	**16**			**31**
- **ICHN** (%)	**8,5**			**7,8**
- PHAE (%)	7,0			2,8
- Autres (%)	0,6			20,4

TABLEAU 1: **Utilisation des surfaces fourragères et résultats économiques d'exploitations allaitantes charolaises du nord du Massif central** (BÉBIN *et al.*, 2013).

TABLE 1 : ***Use of fodder areas and economic results by Charolais suckler farms in the northern Massif Central*** *(BÉBIN et al., 2013).*

un système simplifié avec peu de lots de bovins (tableau 1) ; les Naisseurs engraissant la totalité de leurs produits sont souvent des GAEC qui ont davantage de main d'œuvre (2,45 UTH en moyenne), ont amélioré la productivité de leur SAU et introduit de 7 à 10 % de maïs fourrage.

Les Naisseurs stricts vendent les mâles en broutard à l'automne, ou en fin d'hiver un peu alourdis, parfois en taurillons maigres de 15 mois vendus en fin de printemps, ce qui allège le chargement en été ; les ventes de génisses maigres se font à tout âge, de 9 à 30 mois : elles sont la « variable d'ajustement » !, tout en ayant la fonction d'entretenir les parcelles les moins productives ou les plus éloignées du siège de l'exploitation. Chez les Naisseurs-Engraisseurs, les mâles sont vendus en majorité en taurillons d'auge ; l'engraissement des génisses est fait à l'herbe pâturée et récoltée, avec des ventes à âge variable (de 18 à 44 mois, selon leur potentiel, la disponibilité en herbe et le débouché...).

Entre ces deux systèmes « extrêmes », la majorité engraisse une partie plus ou moins forte de ses bovins, en premier les vaches de réforme (7 ans en moyenne) qui se valorisent bien car relativement jeunes du fait du taux de réforme élevé (25 %). Les élevages bio n'engraissent qu'une partie de leurs élèves (triés), en cycle long mené à l'herbe (de 30 à 48 mois), qu'ils arrivent à mieux valoriser que les agriculteurs conventionnels (de 4 à 8 %), à la différence des animaux maigres.

Les surfaces fourragères et leur utilisation

La surface fourragère entretenue moyenne pour les 61 élevages « conventionnels » est de **0,83 ha/UGB**, un peu inférieure à la valeur régionale de 0,90 à 1 ha. Naturellement, cette moyenne recouvre une large plage, de 1,43 à 0,67 ha, en fonction des facteurs déjà évoqués, en particulier la SAU par unité de Main d'œuvre. Le mode d'exploitation des surfaces fourragères est toujours caractérisé par la **prédominance du pâturage** (55 % de surfaces « toujours pâturées »).

Ces élevages allaitants herbagers bovins et ovins, extensifs ou peu intensifiés, ont pu être tentés de cultiver du maïs fourrage dans les années 70, mais la plupart y ont

rapidement renoncé, ou l'ont limité, comme les Naisseurs-Engraisseurs qui finissent la totalité de leurs bovins avec moins de 10 % de maïs dans leur SFP. Les surfaces correspondantes ont été cultivées en céréales. L'adoption de l'ensilage d'herbe « en direct » (souvent en CUMA) a permis une certaine intensification, puis l'enrubannage a été adopté plus largement à partir de 1985, ce chantier individuel étant plus facile à mettre en œuvre et pouvant bien s'adapter à la pousse des différentes parcelles. Mais, dans ces systèmes allaitants herbagers, le foin reste majoritaire, facilité par les presses à balle ronde (Liénard *et al.*, 1998a). Lorsque les 3 modes de récolte sont associés, les coupes successives permettent un meilleur étalement des repousses.

Dans l'échantillon suivi, **le foin est** également **prédominant**, sur plus des 2/3 des surfaces récoltées ; l'enrubannage en couvre près d'un quart, et il est présent chez la plupart des élevages (53 sur 61 chez les conventionnels et 11 sur 12 chez les bio) ; l'ensilage « direct » en collectif (CUMA ou copropriété) concerne moins de 10 % des surfaces.

L'importance des prairies temporaires (souvent d'assez longue durée) est plus liée à la nature du sol qu'au système, même s'il y a une certaine interdépendance. Ainsi, en Creuse, sur sol granitique, les prairies temporaires (de durée variable, de 4 à 5 ans à plus de 10 ans) représentent 64 % des surfaces d'herbe, alors qu'en Nièvre, sur sols plus argileux, la prairie permanente est majoritaire (79 %), et plus encore en Charollais-Brionnais de Saône-et-Loire (85 %). La luzerne peut être implantée en sol granitique, ce que pourrait favoriser le futur « Plan Protéine » (*cf.* ci-après).

Une bonne valorisation des surfaces par ces systèmes autonomes

Dans l'ensemble de l'échantillon, il faut noter la **faible consommation d'intrants**. Les éleveurs conventionnels limitent leurs achats de **concentrés**, la consommation totale étant de **806 kg/ha SFP, dont la moitié est achetée** ; mais ces achats varient selon les années ; ils sont en particulier une variable d'ajustement en cas de sécheresse, pour maintenir la production du troupeau (Veysset *et al.*, 2007 ; Mosnier *et al.*, 2013). Les exploitations cultivant peu ou pas de céréales achètent de la paille. Mais surtout, dans ces exploitations, **les apports d'engrais minéraux sont très modestes, en particulier pour P et K depuis une dizaine d'années**. En réalité, une partie des prairies uniquement pâturées n'en reçoivent plus. On vit peut-être sur les stocks du sol constitués par les apports autrefois supérieurs. C'est un risque pour les légumineuses, mais il faut aussi compter sur le recyclage des déjections, dont le bon emploi est maintenant facilité par la mécanisation.

Dans les élevages bio, la consommation de concentrés est sensiblement plus faible (412 kg dont 75 % proviennent de l'autoproduction), dans une optique de plus forte autonomie. Les achats d'engrais sont nuls, remplacés par des amendements.

Ces données sont conformes aux résultats d'une enquête concernant les prairies réalisée en Bourgogne (essentiellement en Saône-et-Loire et Nièvre) : la SFE moyenne est de 0,92 ha SFP/UGB, avec également 54 % de surfaces exclusivement pâturées. Les apports de P-K ne concernent que 10 % des surfaces et l'azote minéral, 19 % (*Agreste Bourgogne*, 2014).

Ainsi, les élevages allaitants de ces zones herbagères peu intensifiées ont l'intérêt d'entretenir de vastes surfaces d'herbe « en bon état », où est conservée une bonne biodiversité (notamment pour les abeilles)… que l'on peut aujourd'hui encore observer !

Mêmes constats pour les élevages ovins

Dans l'Observatoire Ovin de l'UGEE, avec des **élevages des demi-montagnes d'Auvergne et du Limousin** (n = 23), ayant des races rustiques (Rava, BMC, Limousine), on observe en 2012 une **surface fourragère entretenue** moyenne **de 1,20 ha/UGB**, avec un apport d'engrais de 20-3-5 unités N-P-K/ha SFP (pas de maïs). Cette surface est de 0,96 pour des éleveurs de plaine défavorisée, le Montmorillonais (n = 10) apportant 24-12-15 unités N-P-K/ha SFP (1 % de maïs). **Ici aussi les concentrés sont le principal intrant** (854 kg/ha SFP dans le groupe Montagne et 865 kg pour celui de Montmorillon). La part autoproduite n'est que de 30 % en montagne, fournie par les 10 % de surfaces en cultures, exclusivement destinées à l'autonomie alimentaire. Elle est de 33 % en Montmorillonais, où les cultures (24 %) sont surtout destinées à la vente. Le bilan azoté (entrées - sorties, hors légumineuses) est respectivement de 36 et 34 unités N/ha SAU (Laignel *et al.*, 2013).

Le service collectif de ces élevages ovins de montagne et zones défavorisées est d'autant plus fort qu'ils y **mettent souvent en valeur les secteurs les plus « difficiles »**, en les maintenant « ouverts »… ou en herbe. S'ils peuvent côtoyer les bovins sur les landes humides du Limousin, ils mettent surtout en valeur les parcours séchants, sur sols filtrants ou climat sec. Tels ceux de la Haute-Loire (Margeride) et des plateaux des Causses, ou encore les parcours collectifs de la Chaîne des Puys (en groupements pastoraux) et, bien sûr, les alpages des

ICHN : Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels.

ISM : Indemnité Spéciale Montagne.

PMVTA : Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes.

PHAE : Prime Herbagère Agri-Environnementale.

DPU : Droit à Paiement Unique.

DPB : Droit à Paiement de Base.

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

Glossaire
Glossary

Alpes du Sud où se pratique la « grande Transhumance ». Autrefois, on trouvait les ovins dans les parcours semi-boisés de Lozère, où ils sont remplacés par des vaches Aubrac (bovins). De même, ils sont devenus absents des massifs méditerranéens, malgré leur rôle de protection vis-à-vis des incendies. En effet, la conduite des grands troupeaux actuels est très difficile dans ces milieux, supposant une surveillance permanente des bergers.

3. Quel avenir pour ces systèmes ?

L'enjeu de la viabilité économique de ces systèmes

Nous avons vu que ces systèmes présentaient un certain nombre d'intérêts, notamment environnementaux, mais, pour être durables, ces systèmes herbagers extensifs doivent présenter une bonne efficacité économique. Or, un des facteurs limitants pour ces systèmes herbagers extensifs est l'**importance des charges foncières**, héritées du passé. A titre indicatif, dans l'Observatoire UGEE, le fermage et les impôts fonciers des terres en faire-valoir direct sont, respectivement, de 89 et 21 €/ ha SAU en Creuse, 111 et 23 € en Allier et Puy-de-Dôme, 118 et 21 € en Nièvre, mais de 161 et 33 € en Saône-et-Loire (région du Charollais-Brionnais).

Ces charges sont encore **plus lourdes, relativement, pour les estives** qui restent « référencées » à la production ancienne de fromage ; en outre, les impôts fonciers sont une des principales ressources des communes d'altitude peu peuplées et faiblement pourvues de recettes touristiques. De ce fait, certains parcours, des estives et beaucoup de sectionnaux ont été boisés grâce à l'exemption trentenaire d'impôts fonciers et aux aides à la plantation du Fond Forestier National ; ce mouvement s'est ensuite ralenti grâce à l'évolution de l'élevage qui a permis de reconquérir certaines surfaces : les vaches rustiques traites avec leur veau (Salers et Aubrac en particulier) ont laissé place à un système allaitant, en commençant par l'Aubrac (CNRS, 1974). Cette évolution a été confortée par la création de Coopératives d'estive et de Groupements Pastoraux (Besombes, 2000). Puis par le zonage de l'utilisation des sols (entre ses différents usages) qui a été rendu possible grâce à la prise de conscience de l'intérêt paysager de ces grands espaces (et au changement de conception en faveur d'une forêt pluri-espèces plus biodiverse que les bois d'épicéas en rangs serrés)… Mais le risque d'abandon reste présent, car l'exploitation de ces estives est exigeante.

Le **revenu de ces élevages allaitants**, localisés en majorité en Zones Défavorisées Simples, est assuré par les ICHN, par la PMTVA et la prime spéciale ovine, ainsi que par la PHAE qui concerne aussi beaucoup d'élevages des zones « intermédiaires » herbagères (hors ICHN). Pour l'échantillon des 61 élevages conventionnels, ces 3 aides représentent, en 2012, près de 47 % du revenu (et 35 % pour les bio qui ont moins de vaches par hectare de SAU). L'ensemble des aides de la PAC, DPU comprises, dépasse le revenu (tableau 1), ce qui représente pour ces systèmes **une fragilité indéniable**. Heureusement, certaines, reconnues comme un soutien direct à l'entretien de ces espaces, seront confortées dans la prochaine PAC (en particulier les ICHN et la PMTVA, *cf.* ci-après). Le revenu supérieur par UTH des élevages bio provient du supplément d'aides spécifiques qu'ils reçoivent pour leur reconversion ou leur maintien.

Ces systèmes face aux nouvelles orientations de la PAC…

Effectivement, ces aides ont été efficaces pour le maintien des systèmes herbagers extensifs (Liénard *et al.*, 1998b ; Pflimlin, 2013…). **Que va-t-il en être à l'avenir ? La nouvelle PAC va modifier les équilibres**. Au plan national, elle est plus favorable à l'élevage. Certaines mesures ont été précisées par le Conseil Supérieur d'Orientation du 27 mai 2014. Sans en reprendre tout l'argumentaire ni rentrer dans les détails (certains restant à préciser et l'ensemble devant être approuvé par l'UE), on peut retenir quelques orientations concernant l'élevage herbager, **l'objectif général étant « le maintien et non l'augmentation des productions »** :

- Des mesures sont relatives à l'ensemble de l'élevage « sur tout le territoire », en particulier le **maintien du couplage de la PMTVA et de l'aide à la brebis et aux chèvres, dont les montants sont accrus**. Trois niveaux sont instaurés pour la PMTVA, ce qui tient mieux compte des effectifs de troupeaux actuels[2] : 100 % de la prime pour moins de 50 vaches allaitantes, 51 % pour 51 à 99 vaches et 42 % pour 100 à 139 vaches, alors qu'en 2013 elle représentait 180 € pour les 40 premières vaches et 112,5 € pour les suivantes. Décision importante aussi : les références « historiques » sont remplacées par les effectifs primables présents en 2013, ce qui sera favorable à certains troupeaux qui se sont agrandis sans obtenir de références supplémentaires. L'aide ovine est globalement légèrement accrue pour les éleveurs ayant une productivité supérieure à 0,8 agneau vendu par brebis et engagés dans une démarche qualité (25,70 *vs* 24,83 € en 2013) et qui est majorée de 1,90 € jusqu'à 500 brebis. Ceci est d'autant plus significatif que ces 2 aides, comme d'autres, bénéficient de la « **transparence GAEC** »[3].

- D'autres mesures sont directement favorables aux zones défavorisées. Ainsi **les ICHN sont revalorisées** (en les fusionnant avec la PHAE qui disparaît) mais conservent le plafond des 50 ha avec un supplément jusqu'à 75 ha. Ces derniers plafonds peuvent convenir aux élevages laitiers de montagne et piémont (qui auront une aide renforcée jusqu'à 30 VL) - et pour les allaitants de

2 : Ce chiffre de 40 correspond à celui déjà proposé en 1979 lors de l'instauration de la PMTVA pour la partie française (l'UE n'ayant pas alors instauré de plafond pour sa partie). De même, le plafond de 50 ha pour les ICHN remonte aux années 1980 (il était alors exprimé en UGB), ce plafond ayant « succédé » à celui de 40 UGB lors de la création de l'ISM en 1973.

3 : La transparence accordée aux GAEC permet de multiplier les plafonds des différentes mesures par le nombre d'associés, jusqu'à un maximum de 3.

moyenne dimension - tout comme la surprime de DPB aux 52 premiers hectares de SAU (dont bénéficieront, fait nouveau, toutes les surfaces peu productives). Mais ils sont mal adaptés aux structures de certains élevages allaitants spécialisés des zones herbagères - en particulier ceux hors ICHN (zones dites « intermédiaires »), qui en outre perdent la PHAE -. De plus, la réduction des DPU par la « convergence » va affecter surtout les plus grandes exploitations.

Certes, la PHAE pourrait être remplacée par le « **soutien aux protéines végétales** » qui concerne les protéagineux mais surtout les légumineuses fourragères (afin de renforcer l'autonomie) et par les **nouvelles MAEC** (climatiques) dont celle « Systèmes Herbagers et Pastoraux » **dans une optique de « maintien des pratiques existantes »** et aussi des obligations actuelles (notamment vis-à-vis des prairies permanentes - dont le retournement reste interdit, sauf dérogation de « force majeure »).

On peut espérer que l'élargissement de la prime à l'herbe aux estives par l'intermédiaire des Groupements Pastoraux puisse être maintenu et que les surfaces en jeu bénéficient des différentes mesures dont le principe est prévu, sans trop de restriction.

Ainsi, globalement les mesures sont favorables aux éleveurs des Zones Défavorisées de taille restreinte et moyenne (objectif recherché) qui se voient confortés dans leur fonction de « valorisateurs » de ces espaces. Mais elles pénaliseront les plus grandes exploitations, souvent un peu plus céréalières, en particulier celles des Zones « intermédiaires ». Cependant il est difficile aujourd'hui (fin mai 2014), d'aller plus loin sur la portée, l'ampleur et l'efficacité des soutiens ainsi apportés, d'autant que le contour précis des MAEC et autres devra être défini au niveau régional, les Régions étant désormais chargées de la gestion des aides PAC. Il est trop tôt pour faire les « bilans », en particulier au niveau de chaque exploitation (qui sont dans des situations très différentes, notamment par rapport aux plafonds), d'autant que ces bilans devront aussi tenir compte des enveloppes financières… et de l'adhésion possible des éleveurs aux nouvelles MAEC.

Quelles perspectives pour une meilleure valorisation des produits ?

La valorisation spécifique des produits de ces zones, que l'on escompte, peut être forte pour le lait qui bénéficie des AOC Montagne et plus récemment de l'appellation Lait Montagne, appellations auxquelles on peut clairement associer les avantages de l'herbe et l'image des paysages, voire même celle du pâturage (Reviron *et al.*, 2008 ; Dobremez *et al.*, 2013). Mais cela sera **plus difficile en viande** bovine, même faite à l'herbe malgré ses avantages (Journet *et al.*, 2013). Même s'il existe des initiatives, des labels de qualité (telles les IGP « Le Charolais du Bourbonnais » et « Le Bœuf de Charolles »), des labels raciaux (Limousin et Salers, certes nationaux) ou régionaux (comme Tendre et Plaisir Charolais), des conventions-qualité avec des GMS (tel le Salers-Aubrac Altitude)… sans oublier le Fin Gras du Mézenc (qui ne représente certes que 700 bovins en 2014), mais qui est un produit culturel renouant avec la tradition des « Bœufs de Pâques » ! On peut également citer en production ovine le Label Rouge Pays d'Oc… Même si cela porte sur des volumes limités, il faut aussi miser sur les circuits courts avec le contact direct entre éleveur et consommateur, et la consommation sur place, dont celle des fermes-auberges et des restaurateurs, **portée par le tourisme « vert »**, atout économique majeur de ces zones dont les **richesses environnementales, bocagères et paysagères** encore entretenues sont indéniables et à conserver… sans oublier les services rendus pour la régulation des eaux : en particulier, les prairies permanentes consomment moins d'eau en été que la forêt (Granier, 2007).

En guise de conclusion…

A quand une véritable reconnaissance et une rémunération des aménités ainsi apportées à la collectivité par ces éleveurs, suggérée par nombre d'auteurs (Liénard *et al.*,1979 ; Bélard et Liénard, 2001 ; Chevassus-au-Louis *et al.*, 2009… et bien d'autres !), qu'il faudrait faire partager par la population toute entière[4]… Cette rémunération pourrait-elle ne plus être une aide mais **une vraie « recette » d'exploitation au titre de travaux effectués pour des tiers… et qui soit pérenne ?** L'appréciation de la « société » en serait-elle modifiée ? Pour cela, **il serait opportun, politiquement, d'exprimer les limites de certaines mesures, non en chargement, mais… en surface entretenue par unité de bétail** !

Quoiqu'il en soit, il faudra suivre de près l'évolution future des élevages de ces régions herbagères peu intensives, utilisant peu d'intrants mais riches de leur biodiversité - où les surfaces entretenues par unité de cheptel sont grandes. Car le maintien de ces zones en paysage ouvert par les herbivores est un enjeu collectif majeur, pour leurs habitants… et leurs visiteurs, sans oublier un bilan carbone amélioré…

Accepté pour publication,
le 1er juillet 2014

***Remerciements** : L'auteur remercie ses anciens collègues de l'Unité de gestion des exploitations d'élevage, en particulier D. Bébin et G. Laignel, pour leurs données.*

4 : Certes il existe déjà des aides sous diverses formes, en particulier pour les estives ovines collectives, entre autres par des aides au gardiennage (pas seulement pour se protéger des loups…). Par exemple, cela est fait par le plan de soutien à l'économie de montagne dans les Pyrénées. C'est aussi la proposition du PNR des Volcans d'Auvergne à l'occasion de la candidature de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne à l'UNESCO.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agreste (2014) : "Statistiques agricoles annuelles (2012, définitif)", *Agreste* ; http://agreste.agriculture.gouv.fr/.

Agreste Bourgogne (2014) : *Les prairies en Bourgogne : une surface importante localisée*, 4 p ; http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/bourgogne/.

Bébin D., Lherm M., Roulenc M., Veysset P. (2013) : *Etude des exploitations d'élevage allaitant Charolais en zones herbagères*, UGEE, INRA (Theix), non publié.

Bélard J.F. Liénard G. (2001) : "Place de l'herbe dans les élevages bovins et ovins du Massif Central nord (Auvergne et Limousin)", *Fourrages,* 165, 45-60.

Besombes M. (2000) : *Transhumance collective en Cantal. La COPTASA*, éd. La Cardère, 63 p.

Bouchy R., Estève P., Liénard G., Lherm M., Bélard J.F., Henriot J. (2000) : *Evolution à moyen et long terme en élevage de bovins de race Salers : de l'avant réforme de la PAC à "l'après" ESB (1989 - 1998)*, Etude concertée C.A du Cantal.

Carrère G., Liénard G. (1976) : "En élevage bovin Charolais, quelles innovations techniques ? Bilan sur 5 ans 1971-1975", *Bull. Techn. CRZV Theix,* INRA, 26, 35-53.

Cayla D., Liénard G. (1998) : "Place des estives dans les systèmes allaitants Salers", *Ann. Zoot.*, 47, 445-451.

Chevassus-au-Louis B., Salles J.M., Pujol J.L. (2009) : *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, Centre d'Analyse Stratégique, éd. La Documentation Française, 376 p.

CNRS (1974) : *L'Aubrac, 10 ans d'évolution, 1964 -1973*, C. Jest et C. Béranger, coord., éd. CNRS, 74-116, 152 p.

Dobremez L., Rapey H., Candau L. (2013) : "Paysages et produits certifiés : un lien évident ? Pratiques et discours d'éleveurs en Auvergne et Morvan", *Fourrages*, 216,293-304.

Farrié J.P., Delaunay F., Devun J. (2012) : "Place et utilisation des prairies permanentes dans les élevages en France", *Fourrages,* 211, 205-212.

Granier A. (2007) : "Rôle des prairies dans le cycle de l'eau. Comparaison avec la forêt", *Fourrages,* 192,399-408

Journet M., Dulphy J.P., Geay Y., Liénard G. (2013) : "Les herbivores et la planète", *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 63, 87-102.

Laignel G., Benoit M., Roulenc M. (2013) : *Synthèse des résultats ovins de Montagne et du Montmorillonais*, UGEE, INRA (Theix).non publié.

Lepart J., Marty P., Fonderflick J. (2011) : "Dynamique des paysages agro-pastoraux des Causses et biodiversité", *Fourrages,* 208,343-352.

Liénard G. (1988) : "L'intérêt économique des estives", Supplément scientifique de la *Dépêche du Parc des Volcans d'Auvergne : Les estives, alpages auvergnats*, 19 p.

Liénard G, Béranger C, Thérier M., Martin-Rosset W. (1979) : "Choix des systèmes d'exploitation et des animaux utilisateurs des surfaces peu productives", *Utilisation par les ruminants des pâturages d'altitude et parcours méditerranéens*, INRA, R. Jarrige édit., 494- 518.

Liénard G., Bébin D., Lherm M., Veysset P. (1998a) : "Evolution des systèmes de récolte et d'élevage en exploitations herbagères de bovins allaitants. Cas du Charolais", *Fourrages*, 155, 305-317.

Liénard G., Lherm M., Bébin D. (1998b) : "Effets de la réforme de la PAC et des incitations à l'extensification sur le fonctionnement des exploitations allaitantes charolaises", *Ann. Zootech.,* 47, 431-443.

Liénard G., Lherm M., Pizaine M.C., Le Maréchal J.Y, Boussange B., Bélard J.F. (2002) : "Adaptation des élevages de bovins allaitants. Référence sur 10 ans d'un groupe d'éleveurs du Limousin", *INRA Prod. Anim.*, 15 (4), 273-291.

Mosnier C., Butry A., Lherm M., Devun J. (2013) : "Sensibilité des élevages bovins et ovins viande aux aléas selon la place des prairies dans les systèmes fourragers", *Fourrages,* 213, 11-20.

Pflimlin A. (2013) : "Evolution des prairies et des systèmes d'élevage herbagers en Europe : bilan et perspectives", *Fourrages*, 216, 275-286.

Reviron S., Python P., Martin B., Farruggia A., Meisser M., Mosimann E. (2008) : "La pâture, un argument pour la valorisation des produits de montagne sur les marchés de consommation", *Fourrages,* 196,461-472.

Terracol P. (2010)) : "Le paysage du plateau de Millevaches, une hybridation du sublime et de la technique", *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 58, 45-54.

Veysset P., Bébin D., Lherm M. (2007) : "Impact de la sécheresse de 2003 sur les résultats technico-économiques en élevage bovin allaitant Charolais", *Fourrages,* 191,311-322.